

L'Etat inaugure un bâtiment administratif à Onex regroupant les directions de l'enseignement scolaire obligatoire et postobligatoire

Mardi 3 décembre 2013 9h
Aula du Centre de formation professionnelle de Ternier
18, chemin Gérard-de-Ternier – 1213 Petit-Lancy

PROGRAMME

9h Allocutions de:

Madame Françoise Berdal-Strub, responsable développements immobiliers, Implenia Suisse SA;

Monsieur Pierre Kolly, directeur général, direction générale de l'enseignement obligatoire (DIP);

Monsieur Sylvain Rudaz, directeur général, direction générale de l'enseignement postobligatoire (DIP);

Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (DU);

Monsieur Charles Beer, président du Conseil d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

9h30 Déplacement au nouveau bâtiment Onex-Jardins II situé chemin de l'Echo 5, Onex

9h45 Couper du ruban

9h50 Visite du nouveau bâtiment

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse;
- Images du bâtiment;
- CD-Rom avec images en haute définition (sur demande).



Genève, le 3 décembre 2013

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'urbanisme (DU)
et du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)**

**L'Etat inaugure un bâtiment administratif à Onex regroupant les
directions de l'enseignement scolaire obligatoire et postobligatoire**

Messieurs Charles Beer, président du Conseil d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (DU), ont inauguré ce jour le nouveau bâtiment Onex-Jardins II.

Le DIP a souhaité réunir en un seul bâtiment les services de la direction générale de l'école obligatoire (regroupant les anciennes directions de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation) et ceux de la direction de l'enseignement postobligatoire. Ceci afin de favoriser une meilleure collaboration et un suivi optimal du parcours des élèves dans le cadre de l'harmonisation scolaire.

Les services concernés sont principalement répartis dans 4 bâtiments (dernier étage du CO des Coudriers, 3^e étage Rue de l'Hôtel-de-Ville 6, 4^e étage Rue de l'Hôtel-de-Ville 11 et Rue Calvin 11). Les locaux ainsi libérés seront réaffectés aux besoins de l'administration, sauf ceux du CO des Coudriers qui seront reconvertis en salle d'enseignement. L'immeuble du 11, Rue Calvin fait l'objet quant à lui d'une réflexion en vue de sa valorisation.

Ce bâtiment a été conçu par l'architecte Fabio Fossati pour Implenia Développement SA, agissant en qualité de maître d'ouvrage. En vertu de son droit d'emption sur la parcelle, l'Etat de Genève a acquis le bâtiment pour un montant de 34,65 millions de francs, sous la forme d'un crédit d'investissement voté par le Grand Conseil le 4 octobre 2013 ([L 11170](#)). Les travaux de construction se sont déroulés d'avril 2012 à novembre 2013.

Des mesures d'efficacité énergétique (isolation thermique de l'enveloppe, éclairage Minergie, etc.) ont été mises en œuvre pour que la construction réponde aux normes de haute performance énergétique. Le bâtiment est par ailleurs raccordé au réseau de chauffage à distance Cadiom.

L'immeuble dispose d'environ 270 postes de travail répartis sur trois étages sur rez-de-chaussée, ainsi qu'un attique dévolu aux locaux techniques. Deux niveaux de sous-sol, sont réservés pour le parking et des dépôts. Le volume SIA total de l'immeuble est de 27'213 m³. Sur le plan de l'aménagement intérieur, l'immeuble a été mis aux normes d'optimisation des locaux de l'Etat de Genève (OLEG), soit notamment un peu plus de 17m² par poste de travail.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/du/presse_conferences.asp

Pour toute information complémentaire :

- *DU : Mme Nicole Bovard Briki, chargée de communication, tél. 022 327 94 25 ou 079 240 83 72;*
- *DIP : Mme Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, tél. 022 546 69 35 ou 079 503 77 99.*

L'Etat achève les travaux de rénovation et d'agrandissement au Cycle d'orientation de la Florence

Vendredi 22 novembre 2013, 11h
Aula du CO de la Florence
16, chemin du Velours – 1231 Conches

PROGRAMME

11h Allocutions de:

Madame Romaine de Kalbermatten, architecte, Genève ;

Monsieur Nicolas Kleinmann, directeur du Cycle d'orientation de la Florence ;

*Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département
de l'urbanisme (DU) ;*

*Monsieur Charles Beer, Président du Conseil d'Etat chargé du département
de l'instruction, de la culture et du sport (DIP) ;*

12h Apéritif

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse;
- Détail des transformations du CO de la Florence ;
- Images du bâtiment;
- CD-Rom avec images en haute définition (sur demande).



Genève, le 22 novembre 2013

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'urbanisme (DU)
et du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)**

**L'Etat achève les travaux de rénovation et d'agrandissement
au Cycle d'orientation de la Florence**

Messieurs Charles Beer, président du conseil d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (DU) ont inauguré ce jour la fin des travaux de rénovation et d'agrandissement du cycle d'orientation (CO) de la Florence. D'un coût total de 41 millions de francs, les travaux se sont étalés de 2009 à 2013, après une étape préalable d'agrandissement en 2005.

Situé au chemin du Velours n° 16 à Conches, le CO de la Florence a été construit à la fin des années 1950 et mis en service en 1962 en même temps que l'instauration du cycle d'orientation, puis agrandi à deux reprises en 1970 et 2005. L'augmentation des effectifs des élèves et la non-conformité du bâtiment aux normes actuelles (sécurité, technique, énergie) ont rendu son agrandissement et sa rénovation nécessaires.

D'un gabarit de 2 niveaux et construit en forme de U, il accueille actuellement près de 700 élèves et quelque 100 collaboratrices et collaborateurs. Le complexe scolaire comprend désormais une salle de gymnastique supplémentaire, un nouveau bâtiment administratif et des locaux refaits à neuf.

Le CO de la Florence dispose désormais d'un bâtiment moderne, tourné vers le futur, au service de la communauté. Des conditions optimales d'enseignement qui faciliteront la mise en œuvre du nouveau CO et du Plan d'étude romand (PER).

Ce cycle fait partie d'un groupe de six bâtiments qui ont été réalisés selon les mêmes critères de construction dans les années 60. La première étape de la rénovation du CO de Budé a été achevée en septembre 2013. Le plan décennal des investissements prévoit la réalisation de la deuxième étape du CO Budé, la démolition-reconstruction du CO Renard et la rénovation globale du CO du Marais entre 2014 et 2023.

Pour toute information complémentaire :

- *DU : Mme Rafaële Gross, chargée de communication, tél. 022 327 94 24
ou 076 313 01 25;*
- *DIP : Mme Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, tél. 022 546 69 35
ou 079 503 77 99.*

Réformer l'outil PLQ pour retrouver l'envie d'inventer la ville

30 octobre 2013, 14h30
Salle des Fiefs
2, rue de l'Hôtel de Ville – 1204 Genève

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- communiqué de presse;
- rapport final de la task force PLQ;
- projet de loi modifiant la LGZD (L 1 35);
- diaporama de présentation avec visualisation 3D des futurs PLQ ;
- images contenues dans le diaporama de la conférence de presse (CD-Rom).



Genève, le 30 octobre 2013

**Aux représentant-e-s
des médias**

Communiqué de presse du Conseil d'Etat (DU)

Réformer l'outil PLQ pour retrouver l'envie d'inventer la ville

Le Conseil d'Etat a pris ce jour connaissance du rapport du groupe de travail constitué en novembre 2012, sous l'impulsion du département de l'urbanisme, chargé de proposer une réforme du plan localisé de quartier (PLQ). Le gouvernement soutient ainsi l'évolution de cet outil fondamental de l'aménagement du territoire, qui vise une plus grande diversité et adaptabilité des projets, tout en plaçant la qualité du projet urbain au centre des préoccupations. Le Conseil d'Etat a également adopté un projet de loi pour permettre cette réforme, qui est transmis au Grand Conseil.

"Marre des barres", tel était le constat fait en novembre 2012 par le conseiller d'Etat François Longchamp lors de la Journée du logement. Afin de permettre plus de créativité et de diversité des formes urbaines, il a désigné une "task force PLQ" pour réfléchir à une réforme de cet outil de planification. Le rapport de la task force propose plusieurs pistes, pour définir des projets urbains dont la morphologie s'adapte d'une part au contexte (aspect spatial) mais aussi à la diversité des besoins (aspect social). La stabilité juridique que fournit le PLQ, tout comme le contrôle démocratique dont il fait l'objet, sont renforcés par la mise en place d'un processus de concertation dès le début des réflexions. Le nouvel outil PLQ sera au final moins contraignant sur la forme des bâtiments (rendant l'architecture aux architectes), mais tout aussi précis en ce qui concerne son rapport aux espaces publics existants et futurs ainsi que son programme d'affectation.

MODIFICATION DE L'OUTIL PLQ

L'aspect central des modifications proposées consiste à placer les espaces publics, et non plus les bâtiments, comme élément majeur du PLQ (inversion du regard). L'implantation précise des constructions et des parkings souterrains, telle que pratiquée aujourd'hui, n'est dorénavant plus obligatoire. En contrepartie, les principes de composition urbaine et d'aménagement des espaces publics seront mieux définis pour en augmenter la qualité. Cela implique des ajustements de l'art. 3 de la loi générale sur les zones de développement (L 135) qui définit le contenu minimal du PLQ.

S'agissant des bâtiments, on parlera désormais d'aire d'implantation. Il s'agit d'un ou de plusieurs volumes constructibles indiqués dans le périmètre du PLQ. Le programme se définit ainsi par trois composantes impératives: la hauteur maximale des constructions, la surface brute de plancher et la répartition des affectations. Cela permet de laisser la place à une meilleure expression architecturale et favorise la diversité des formes urbaines au sein du volume défini.

Pour renforcer encore la flexibilité de l'outil, il sera possible de délimiter des sous-périmètres, pour lesquels les règles d'aménagement de base ne seront précisées que dans un deuxième temps (PLQ de détails), une fois les porteurs de projets connus. Ces PLQ spécifiques pourront bénéficier d'une procédure d'adoption allégée. Les problématiques foncières et de financement de l'équipement pourront ainsi recevoir un premier traitement très en amont, à

l'échelle de l'ensemble du périmètre, sans que les principes de composition urbaine et d'aménagement des espaces publics et collectifs n'y soient prédéterminés. Cette flexibilité est souhaitable en particulier lorsque les horizons de réalisation, sur une partie des parcelles concernées par le PLQ, sont plus lointains. Ce sera particulièrement utile dans le cas des périmètres de grande ampleur, notamment pour les grands projets.

MODIFICATION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PLQ

Outre ces modifications relatives au contenu de l'outil PLQ, il est prévu de permettre la cession gratuite de terrains pour la réalisation d'équipements publics. De même, afin d'améliorer l'opérationnalité de l'outil, l'expropriation des droits à bâtir créés par un PLQ est rendue possible par une modification de la [loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique \(L 7 05\)](#). Elle ne devra toutefois être utilisée que comme *ultima ratio* de sorte à faciliter la réalisation de projets adoptés.

Aussi, selon les principes de la nouvelle Constitution, la concertation avec les interlocuteurs privilégiés que sont les communes et les propriétaires sera renforcée. En effet, des engagements formels seront pris pour définir un planning précis de concertation et désigner les acteurs pertinents lors des phases amont de l'élaboration du projet (dès les études d'opportunité et de faisabilité). Des bilans de concertation seront établis lors des principales étapes du processus.

COMPOSITION DE LA TASK FORCE PLQ

La task force, chargé d'élaborer la réflexion, est composé des représentants des entités suivantes: office de l'urbanisme (département de l'urbanisme), Fédération suisse de urbanistes, Fédération des architectes et ingénieurs de Genève, Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, Association des promoteurs constructeurs genevois, Commission de l'urbanisme, Commission de l'architecture ainsi que l'architecte cantonal. Cette entité est épaulée par un groupe de consultation, chargé de réagir aux propositions de la task force. Il se compose de représentants des communes, de l'administration cantonale, d'associations et de fondations. Des experts ont également été consultés à diverses reprises sur des sujets spécifiques. Ils se sont joints à la task force et au groupe de consultation lors d'ateliers élargis.

Pour toute information complémentaire :

- *M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (en contactant Mme Rafaèle Gross, chargée de communication, DU, tél: +41 (0)22 327 94 24 ou +41 (0)76 313 01 25).*

Près de 850 millions de francs investis en dix ans par l'Etat de Genève et les HUG pour l'infrastructure hospitalière du canton

Mardi 15 octobre 2013 à 14h
rue Alcide-Jentzer 16 -1205 Genève

PROGRAMME

14h	Allocutions de: <i>Monsieur Bertrand Levrat, directeur général des Hôpitaux universitaires de Genève;</i> <i>Monsieur Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé ;</i> <i>Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (DU).</i>
14h30	Pose de la première pierre
14h45	Apéritif

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse;
- Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 73'726'000 F pour la construction et l'équipement de la 3^e étape de la Maternité (phase 3.3) ;
- Fiches par projet sur les chantiers en cours.



Genève, le 15 octobre 2013

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'urbanisme (DU),
du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)
et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)**

**Près de 850 millions de francs investis en dix ans par l'Etat de
Genève et les HUG pour l'infrastructure hospitalière du canton**

Les conseillers d'Etat François Longchamp, chargé du département de l'urbanisme (DU) et Pierre-François Unger, chargé du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) ont posé ce matin la première pierre de l'étape 3.3 de la Maternité. Ils ont été accueillis pour l'occasion par M. Bertrand Levrat, directeur général des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Ils en ont profité pour faire un tour d'horizon des vastes chantiers en cours dans le secteur hospitalier.

L'étape 3.3 de la Maternité finalise l'extension entamée en mai 2006 par l'étape 3.1. Elle consiste en la construction du corps principal située le long du boulevard de la Cluse. Genève, qui fut le premier canton suisse à disposer d'une maternité publique (1875), aura dès l'été 2016 la plus grande maternité du pays, avec une capacité de 134 lits. Le coût total de cette dernière étape s'élève à quelque 73,7 millions de francs, dont 7 millions pour les équipements médicaux mobiles.

Le lancement de ce chantier a aussi été l'occasion de rappeler les autres travaux d'envergure en cours sur le site Cluse-Roseraie de l'hôpital: le bâtiment des lits n°2, l'hôpital des enfants, le bâtiment des laboratoires ou encore le centre médical universitaire (CMU).

Si l'on considère la période 2006-2016, 436,6 millions de francs auront été investis par l'Etat de Genève pour ces différents projets qui élargissent à la politique publique "santé". Il convient d'adjoindre à cette somme les 342 millions dépensés pour la réalisation des étapes 5 et 6 du CMU (2009-2016), bâtiment amiral qui fera de Genève un véritable pôle d'excellence dans la recherche et la formation médicale académique.

A ces importants chantiers hospitaliers et universitaires s'ajoute celui de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et de la halte « Champel-Hôpital » toute proche. Le site du CMU sera d'ailleurs accessible au public puisque des escaliers et des ascenseurs permettront de se rendre de l'avenue de Champel à la rue Lombard. Rappelons que le site Cluse-Roseraie des HUG accueille chaque jour 7000 collaborateurs et 5000 visiteurs.

Annexes au communiqué: fiches projets Maternité étape 3.3, Hôpital des enfants, Bâtiment des lits n°2, Centre médical universitaire, Bâtiment des laboratoires

Pour toute information complémentaire :

- *DU : Mme Nicole Bovard Briki, chargée de communication, tél. 022 327 94 25 ou 079 240 83 72;*
- *HUG : Mme Therese Legerer, cheffe du service de communication externe, direction communication et marketing, Hôpitaux universitaires de Genève, tél. 022 372 60 06 ;*
- *DARES : Mme Flora Houben, direction de la communication, tél. 022 546 88 13.*

Cérémonie de bouquet de chantier de la 6^e étape du Centre médical universitaire (CMU)

Vendredi 13 septembre 2013 à 10h
au Centre médical universitaire (CMU)
Rue Michel-Servet 1 - 1206 Genève

PROGRAMME

- 10h Allocutions de:
- Monsieur Henri Bounameaux, doyen de la Faculté de médecine ;*
- Monsieur Jean-Luc Veuthey, vice-recteur de l'Université de Genève (UNIGE);*
- Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (DU).*
- 10h45 Apéritif

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse;
- Loi N° 10822 du 23 juin 2011 ouvrant un crédit d'investissement de 148 937 000 F en vue de la construction de la 6^e étape du CMU ;
- Images de synthèse du futur bâtiment.



Genève, le 13 septembre 2013

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'urbanisme
et de l'Université de Genève**

**Dernière ligne droite en vue de l'achèvement complet
du Centre médical universitaire (CMU)**

Messieurs François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme, Jean-Luc Veuthey, vice-recteur de l'Université de Genève (UNIGE) et Henri Bounameaux, doyen de la Faculté de médecine, ont participé ce matin à la cérémonie de bouquet de chantier de la sixième étape du Centre médical universitaire (CMU), marquant la fin des travaux du gros œuvre. Ce chantier, qui se déroule parallèlement à celui de la cinquième étape du CMU, s'achèvera fin 2015. Le bâtiment sera opérationnel pour la rentrée universitaire 2016.

COUT ET PROGRAMME

D'un coût de 149 millions de francs (dont 29,7 millions de francs de subvention fédérale), le bâtiment de l'étape 6 du CMU abritera notamment l'Ecole de pharmacie Genève Lausanne (EPGL), la Section de médecine dentaire (SMD), des laboratoires de recherche en investigation clinique (INVESCLIN), des pôles de recherche internationaux interfacultaires en neurosciences, un centre de simulation, le Registre genevois des tumeurs (RGT) et l'unité de développement et de recherche en éducation médicale (UDREM). Des salles d'apprentissage par problème (études de cas par petits groupes) et des locaux communs (auditoires, salles de travaux pratiques) destinés à l'EPGL et à la SMD seront réalisés. La construction de l'étape 6 du CMU est aussi l'occasion d'agrandir la bibliothèque en déplaçant l'administration de la Faculté de médecine.

BATIMENT

La surface brute de l'édifice CMU-6 est de 21 289 m² répartis sur deux sous-sols, un socle de trois niveaux reliant la rue Lombard à l'avenue de Champel, sept étages et un attique. Il vaut pour un tiers de l'extension du Centre médical universitaire entamée en 2009 par la construction de la cinquième étape. D'un point de vue architectural, le défi a été d'intégrer les deux dernières phases à l'ancien bâtiment réalisé en 1987, en tenant compte des récentes évolutions en matière d'équipements de laboratoire, des standards sécuritaires (incendie, normes parasismiques) et énergétiques actuels. Autre challenge : permettre une exploitation continue du CMU pendant les travaux. Au final, le résultat architectural se veut sobre et présente un aspect unitaire sur l'ensemble des façades. La construction intègre également de hauts standards en matière de développement durable : énergie solaire thermique, utilisation de la lumière naturelle, captage d'eau de pluie depuis le toit du bâtiment.

PROCHAINES ETAPES

La fin simultanée des étapes 5 et 6 du CMU, prévue pour fin 2015, permettra un déménagement groupé et évitera une série de rocades et travaux provisoires estimés à quelque huit millions de francs. Des travaux de transformation de l'ancien bâtiment (étapes 1 à 4) se dérouleront parallèlement à partir de 2014. Le coût de ces aménagements fait partie intégrante du crédit d'investissement de l'étape 6 du CMU.

QUARTIER EN MUTATION

L'achèvement du Centre médical et universitaire en 2016 s'inscrit dans le contexte d'un quartier hospitalier en pleine évolution. Le bâtiment des lits 2 des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), qui fait l'objet d'un crédit d'investissement de 254 millions de francs voté par le Grand Conseil, est en cours de construction. Il offrira 376 lits de médecine aiguë à l'horizon 2016. L'Hôpital des enfants achève sa mue avec l'inauguration récente du service d'onco-pédiatrie. Les travaux de l'étape 3.3 de la Maternité seront eux lancés cet automne.

A ces importants chantiers hospitaliers et universitaires, vient s'ajouter celui la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et de la halte « Champel-Hôpital » toute proche. Le site du CMU sera d'ailleurs accessible au public puisque des escaliers et des ascenseurs permettront de se rendre de l'avenue de Champel à la rue Lombard. Rappelons que le site Cluse-Roseraie des HUG accueille chaque jour 10 000 collaborateurs et 5000 visiteurs qui se rendent à l'hôpital.

FICHE TECHNIQUE DE LA 6^E ÉTAPE DU CENTRE MÉDICAL UNIVERSITAIRE (CMU)

Bâtiment

- Surface brute 21 289 m²
- Volume SIA 81 304 m³

Planning des travaux

- Délivrance de l'autorisation de construire 27 mai 2011
- Ouverture du chantier 7 novembre 2011
- Pose de la première pierre 9 février 2012
- Accueil des premiers étudiants été 2016

Mandataires

- Architectes De Planta & Portier architectes
- Ingénieurs civils Ingeni SA
- Ingénieurs CVCR Wintsch et Cie SA
- Ingénieurs électriciens Scherler SA
- Ingénieurs sanitaires Zanini - Baechli & Associés SA
- Ingénieurs rationalisation énergétique Sorane SA
- Ingénieur façades BCS SA
- Architecte paysagiste G. Henchoz SA
- Ingénieurs sécurité Scherler SA
- Ingénieurs conseils en laboratoires Audergon-Vionnet & Perakis SA

Lois

- [Loi N° 10234 du 26 juin 2008 ouvrant un crédit d'étude de 3 966 000 F en vue de la construction de la 6^e étape du CMU.](#)
- [Loi N° 10822 du 23 juin 2011 ouvrant un crédit d'investissement de 148 937 000 F en vue de la construction de la 6^e étape du CMU.](#)

Pour toute information complémentaire :

- DU : Mme Nicole Bovard Briki, chargée de communication, tél. 022 327 94 25 ou 079 240 83 72;
- UNIGE : Mme Julie Michaud, attachée de presse de l'UNIGE, tél. 022 379 77 96 ou 076 401 75 45 et julie.michaud@unige.ch.

Cérémonie d'inauguration de la première étape de rénovation du Cycle d'orientation de Budé

Mardi 10 septembre 2013, 10h
Aula du CO de Budé
4, chemin Briquet – 1209 Genève

PROGRAMME

10h Allocutions de:

Monsieur Olivier Guenin, Guenin et Hüni architectes, Carouge ;

Monsieur Gilles Revaz, directeur du Cycle d'orientation de Budé ;

*Madame Marianne Frischknecht, secrétaire générale du département
de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ;*

*Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département
de l'urbanisme (DU).*

10h30 Apéritif dans le hall de l'aile rénovée

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse;
- Images du bâtiment;
- CD-Rom avec images en haute définition (sur demande).



Genève, le 10 septembre 2013

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'urbanisme (DU)
et du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)**

**La première étape de rénovation du Cycle d'orientation de Budé
est achevée**

Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (DU) et Madame Marianne Frischknecht, secrétaire générale du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), ont inauguré ce jour la fin de la première étape des travaux de rénovation du cycle d'orientation (CO) de Budé. D'un coût total de 23,51 millions de francs, les travaux de cette première étape ont débuté fin 2011. Les élèves disposent désormais de l'aile Salève du bâtiment entièrement refaite à neuf.

Situé au chemin Briquet 4 au Petit-Saconnex, le CO de Budé a été ouvert en 1964 et accueille près de 700 élèves. Sa non-conformité aux normes actuelles (sécurité, accès du bâtiment, risques sismiques, énergie, etc.) et la nécessité d'une mise à niveau du programme et de l'infrastructure pédagogique ont rendu sa rénovation impérieuse. Cette rénovation permettra d'adapter les locaux et les équipements aux besoins actuels, en accord avec la nouvelle grille horaire et avec le plan d'étude romand (PER). Ainsi, 17 salles de classes, 4 laboratoires, un local de préparation de sciences, 4 salles d'informatique, une médiathèque, une salle d'éducation physique, une salle dédiée aux cours d'alimentation et 3 salles d'activités créatrices ont été entièrement rénovés et équipés. Les salles de classe seront toutes équipées de tablettes numériques, comme c'est déjà le cas dans les bâtiments scolaires les plus récents.

Une somme de 5,2 millions de francs (sur les 23,51 millions alloués à l'étape 1) a été consacrée à l'installation sur le site d'une école provisoire sous forme de pavillons pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement durant tout le chantier de la 2^e étape. En effet, la rénovation de la première étape (aile Salève et une salle de gymnastique) sera suivie de celle de l'aile Jura et du corps de bâtiment reliant les deux ailes. D'une durée de 18 mois, ces travaux débiteront en 2016 pour un montant de 20,19 millions de francs. Les structures provisoires seront réutilisées ultérieurement dans le cadre de la rénovation d'autres établissements scolaires. Le budget total pour la rénovation de l'ensemble du CO de Budé (deux étapes et pavillons) s'élève à quelque 43,7 millions de francs.

Le bâtiment

Le CO de Budé est composé de cinq volumes articulés autour d'un bâtiment de circulation central. Seule l'ossature porteuse du bâtiment a été conservée alors que l'ensemble de l'enveloppe, des techniques et des aménagements intérieurs ont dû être rénovés. L'intervention majeure sur l'enveloppe du bâtiment a permis d'augmenter le confort des utilisateurs mais aussi d'atteindre le label Minergie Rénovation. En ce qui concerne les

aménagements intérieurs, une attention toute particulière a été portée à la convivialité et aux qualités acoustiques de la structure pour permettre la cohabitation des différentes activités. Par ailleurs, le bâtiment a subi un désamiantage complet ainsi qu'une mise aux normes de sa sécurité. Un ascenseur et un accès pour les personnes à mobilité réduite ont aussi été installés.

Remise à niveau des CO

Sur les vingt établissements dévolus au cycle d'orientation dans le canton de Genève, le CO de Budé fait partie des six bâtiments qui ont été réalisés selon les mêmes critères de construction dans les années 60 (CO de la Florence, du Renard, du Marais, de la Golette et de Pinchat). Le CO de la Florence fut le premier construit et mis en service en 1962. Les autres établissements suivront jusqu'en 1967. La rénovation du CO de Budé s'inscrit dans le programme de remise à niveau de ces six CO. La fin de la rénovation du CO de la Florence est prévue pour cet automne.

Pour toute information complémentaire :

- *DU : Mme Rafaèle Gross, chargée de communication, tél. 022 327 94 24 ou 076 313 01 25;*
- *DIP : Mme May Piaget, chargée de communication, tél. 022 546 69 18.*



Genève, le 30 août 2013

Aux représentant-e-s des médias
(2 pages)

***Communiqué de presse conjoint
de l'Etat de Genève (département de l'urbanisme)
et de la Ville de Genève (département des constructions et de l'aménagement)***

**Pour leurs 20 ans, les Journées européennes du patrimoine célèbrent
le feu et la lumière les 7 et 8 septembre 2013.**

Les 7 et 8 septembre 2013, la République et canton de Genève et la Ville de Genève, partenaires des Journées européennes du patrimoine depuis 1994, invitent la population genevoise à la vingtième édition de cette importante manifestation culturelle. Cette année de jubilé est placée sous le signe du feu et de la lumière. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme, et Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des constructions et de l'aménagement, ont présenté ce jour le programme de ces Journées.

FEU...

Le feu d'abord, première source de lumière et de chaleur, très vite utilisé pour façonner, créer, cuire, consumer ou purifier. Elément craint aussi, car les incendies ravagent les villages, les vivres et les villes.

Ces différentes thématiques seront abordées à l'occasion de nombreuses visites : **l'atelier de tuiliers romain** établi à la fin du II^e siècle à Chancy, les poteries chinoises et objets de thé à la **Fondation Baur**, les poêles, vitraux et céramiques au **Musée de l'Ariana**, la **Chapelle de l'Ange de la consolation** au cimetière de Saint-Georges (premier four crématoire du canton, construit après vingt années de débats sur la crémation des corps), la **caserne des pompiers de la rue des Bains** et le surprenant **Musée du service d'incendie et de secours de la Ville de Genève** (rue du Stand) dont les plus anciens objets datent du XVIII^e siècle. On pourra écouter, à Veyrier, l'histoire de **Charles et Jacques Wasem**, verriers, mosaïstes, « faiseurs de lumière », s'étonner devant une incroyable collection de **Motosacoche** et enfin (re)découvrir l'ancienne **Ecole des arts industriels** construite en 1877. En plus des visites, les Journées européennes du patrimoine s'installeront dans ce bâtiment pour une série de quatre conférences dédiées au feu et à la lumière.

ET LUMIERE...

La lumière ensuite, naturelle ou artificielle: très tôt le dimanche matin du 8 septembre à 5h30 sur **la Neptune** d'où les lumières de la rade émerveillent, ou plus tard, dans les hauteurs des immeubles XIX^e où des **verrières translucides** éclairent les cages d'escalier. Mais la lumière naturelle, aussi belle soit-elle, n'est pas suffisante aux nouveaux besoins des hommes. Au XVIII^e siècle, Ami Argand inventait la lampe à flux d'air. Ce sera pour le public l'occasion de visiter, à

Versoix, la maison où ce génial inventeur vécut et s'activa. Au siècle suivant, l'éclairage public s'imposait dans les grandes villes, un prétexte à une balade en ville de Genève qui débutera au **barrage du Seujet** (ne pas manquer la visite de 5h du matin !) ou à une **exposition de photographies** permettant de découvrir les premières épreuves originales captant les effets des lumières de la vie nocturne.

Aujourd'hui, nous jouons avec la lumière, que ce soit au **Lignon** où le public est invité à découvrir une « cité de verre » exemplaire, au **Musée d'histoire des sciences** ou encore sur la **plaine de Plainpalais** lorsque « Neon Parallax » propose une illumination artistique de toitures d'immeubles.

Hors du thème de cette année, mais au cœur de l'actualité patrimoniale, le public découvrira le **Chêne-Bourg moderne** à l'occasion de la sortie du livre *Lieux et passages. De Genève à Annemasse, les Trois-Chêne*. A **Corsinge**, la chapelle de la fin du XVII^e siècle du château, récemment restaurée, sera exceptionnellement accessible aux visiteurs à l'occasion de ces Journées.

Le programme des Journées européennes du patrimoine à Genève et le dossier de presse complet sont disponibles sur le site officiel de l'Etat de Genève:

http://www.ge.ch/du/presse_conferences.asp

Programme pour le canton de Genève: <http://www.ge.ch/patrimoine/jep>

Programme pour la Suisse: www.venezvisiter.ch

Pour toute information complémentaire:

Etat de Genève: *Mme Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites, département de l'urbanisme, tél. + 41(0)22 546 60 95;*

Ville de Genève: *M. Philippe Beuchať, conseiller en conservation du patrimoine architectural, département des constructions et de l'aménagement, tél. +41(0)22 418 82 52;*

Coordination genevoise : *Mmes Babina Chaillot Calame et Suzanne Kathari, coordinatrices genevoises des Journées du patrimoine, Tél. +41(0)22 343 81 80.*



Genève, le 17 juin 2013

**Aux représentant-e-s
des médias**

***Communiqué de presse du département de l'urbanisme (DU),
en collaboration avec le département de l'instruction publique,
de la culture et du sport (DIP) et la Haute école spécialisée de Suisse
occidentale – Genève (HES-SO Genève)***

L'Etat construit un nouveau bâtiment pour la Haute école de gestion (HEG) sur le site de Battelle

Messieurs François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (DU), Charles Beer, président du Conseil d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et François Abbé-Decarroux, directeur général de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève), ont posé ce matin la première pierre du nouveau bâtiment de la Haute école de gestion de Genève (HEG) sur le site de Battelle à Carouge. Cet événement s'est déroulé en présence de Madame Anne Hiltbold, présidente du Conseil municipal de Ville de Carouge. Cette étape symbolique lance officiellement le chantier qui a débuté en mai 2013.

D'un coût de 52,172 millions de francs, le nouveau bâtiment de la HEG permettra d'accueillir quelque 1200 étudiants et sera disponible à l'automne 2015. Sur une surface brute de 12 393 m², l'édifice offrira à la HEG la possibilité de remplir ses nouvelles missions de recherche appliquée et de développement, de perfectionnement professionnel ou encore de prestations de service. Cet agrandissement est l'œuvre de l'association d'architectes Brauen & Waelchli et Tekhne SA, lauréate du concours d'architecture avec son projet *Playtime*, qui a séduit par son concept fonctionnel, simple et rationnel. Le Grand Conseil a adopté le projet de loi portant crédit d'investissement lors de sa session du 26 mai 2011.

POURQUOI CE NOUVEAU BÂTIMENT ?

Ce bâtiment répond à des besoins avérés et urgents en termes d'infrastructure : la croissance moyenne annuelle des effectifs étudiants de la HEG dépasse en effet 10%. L'école accueille aujourd'hui plus de 1000 étudiants en formation de base (quelque 200 en 1998), auxquels il faut rajouter 450 étudiants en formation continue. Pour faire face à l'augmentation constante de ses effectifs et remplir les missions qui lui sont conférées, ce bâtiment est indispensable au bon développement de la HEG.

Sa valeur symbolique est également très forte. Premier investissement du genre pour les HES genevoises depuis leur création il y a 15 ans, ce bâtiment est emblématique de la volonté de l'Etat de Genève de soutenir et de valoriser la formation professionnelle supérieure. 70% des étudiants de la filière « Economie d'entreprise » sont en effet détenteurs d'une maturité professionnelle. Il comble aussi un certain retard dans le développement des infrastructures HES en comparaison d'autres cantons de la HES-SO, et au-delà.

Au niveau cantonal et en vertu de l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Etat du 22 février 2012 sur les campus urbains intégrés, le site de Battelle est appelé à devenir l'un des pôles d'excellence (pôle gestion) de la collaboration entre la HES-SO Genève et l'Université de Genève. Tout en soulignant l'ancrage des HES dans le tissu économique, socio-sanitaire et culturel de la région, la construction du bâtiment B constitue aussi la première étape d'un projet pédagogique transversal d'envergure entre les deux hautes écoles.

Dans un souci d'optimisation et de rationalisation de la gestion des locaux, il est également prévu de rapatrier la direction générale de la HES-SO Genève, actuellement sise au Lignon, sur le site (bâtiment F).

LE BÂTIMENT : IMPLANTATION ET STRUCTURE

Essentiellement entouré d'immeubles des années 60, le nouveau bâtiment est positionné à l'entrée du site de Battelle, à proximité avec la future place publique en construction, ce qui lui confère une position stratégique sur le site. Cette implantation facilite l'accès pour ses utilisateurs et libère l'espace public alentour de tout trafic de véhicules privés, favorisant ainsi sa fonction de détente et de rencontre.

Il est conçu de façon linéaire, conformément au plan localisé de quartier (PLQ) Battelle et se caractérise par un volume à la fois compact et simple. L'architecture horizontale de l'édifice reflète une volonté de très grande flexibilité dans l'aménagement des locaux. L'immeuble est d'ailleurs édifié autour d'une colonne vertébrale (noyau) centrale en dur qui contient les éléments techniques, les escaliers, le monte-charge et l'ascenseur (circulations verticales). Les ailes du bâtiment sont quant à elles faites de dalles de bétons nervurées qui s'allègent vers les façades, avec des piliers et des cloisons légères. En outre, le système de cloisonnement des salles d'étude et de travail élimine toute contrainte et permet une circulation des personnes autour de ce noyau central. Apparentes aux extrémités, les ailes du bâtiment sont prolongées par des bandes horizontales en verre émaillé noir, tel un branchage sur un tronc. Ce traitement vient renforcer la fonction représentative d'importance de cet édifice à l'entrée du site de Battelle. Un grand platane situé au nord-est de la future HEG a été conservé et reste un élément essentiel dans l'aménagement du site.

Un parking souterrain public de 75 places pour voiture ainsi qu'une douzaine de places pour deux roues sera aménagé sous la place publique devant le bâtiment. Accessible depuis le futur rond-point prévu sur la route de Drize, il sera géré par la Fondation des parkings et servira également lors de conférences organisées à la HEG.

PROGRAMME DES LOCAUX

Le nouvel édifice totalise 12 393 m² de surface brute répartie sur un sous-sol, un rez-de-chaussée, cinq étages et un attique. Située devant le bâtiment, une place publique d'environ 3000 m² sera provisoirement aménagée et viendra compléter l'ensemble. Elle servira de principal lieu de rencontre et de rassemblement des futurs usagers de la zone universitaire. Son aménagement définitif sera élaboré dans le cadre concours mené à l'occasion de l'actualisation du PLQ de Battelle. Une rampe d'accès à ciel ouvert, le long de la façade principale, assurera la liaison entre l'espace extérieur, la place publique et l'espace intérieur d'accueil du premier étage.

Au sommet de cette rampe, le 1^{er} étage sert de transition entre les étages supérieurs réservés à l'enseignement et les espaces publics du rez-de-chaussée. Il abrite l'entrée principale du bâtiment, un grand hall d'accueil et d'exposition, avec une zone de détente et de rencontre, une réception, une aire d'attente et les bureaux de l'administration.

Le rez-de-chaussée constitue le socle du bâtiment. Il comprend un foyer entièrement vitré, une aula de 360 places, et une cafétéria, tous pourvus d'une entrée indépendante afin d'être accessible en dehors des heures d'enseignement.

Les étages supérieurs (2 à 5) sont réservés à l'enseignement. De part et d'autre du noyau central, l'espace peut être soit utilisé en salles de cours, soit divisé en couloirs et bureaux, ou encore rester ouvert et permettre ainsi l'arrivée de la lumière au cœur du bâtiment. Les extrémités des niveaux 2, 4 et 5 sont occupées par des auditoriums de 100 places et des salles informatiques se trouvent à chaque étage. Les locaux techniques et de nettoyage, les WC et les circulations verticales se situent dans le noyau central.

Le 6^e étage abrite les bureaux de la direction de la HEG. Au sous-sol sont aménagés des WC, des locaux techniques, les vestiaires du personnel et des annexes de stockage.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le noyau central décidé par les architectes ainsi que la répartition judicieuse du programme des locaux assure un éclairage maximal au sein de la nouvelle HEG. Afin de permettre un renouvellement d'air optimal, l'ensemble du bâtiment bénéficie d'une aération mécanique, avec la possibilité toutefois d'ouvrir les fenêtres pour une ventilation naturelle. La production de chaleur pour le bâtiment de la HEG et le site de Battelle dans son ensemble sera assurée par une conduite à distance (production de chaleur centralisée) dans le but de valoriser au mieux la production à disposition.

Pensé dans un souci de développement durable, l'édifice concilie à la fois les exigences des utilisateurs, la culture architecturale, l'environnement et les aspects économiques. Il propose une organisation rationnelle et compacte des volumes, une utilisation maximale de ventilation et de lumière naturelles et le recours à des matériaux écologiques et durables : béton apparent recouvert d'un glaci transparent pour la structure, parois des bureaux vitrées, tôle perforée pour l'enveloppe du rez-de-chaussée, toiture de l'attique végétalisée.

HISTORIQUE

L'adoption du crédit d'étude pour la construction de la HEG Battelle intervient le 2 décembre 2005. Le projet d'architecture lauréat est ensuite désigné en janvier 2006 et l'autorisation de construire délivrée en juin 2009. L'histoire de ce projet sera marquée par l'opposition de l'Association du quartier de la Tambourine (AQT) qui a déposé à trois reprises un recours contre ce projet. Le crédit d'investissement a quant à lui été adopté (mai 2011) et les études ont repris fin 2011.

FICHE TECHNIQUE DU NOUVEAU BÂTIMENT DE LA HEG BATTLE

Bâtiment

- | | |
|---|-----------------------|
| • Surface brute | 12 393 m ² |
| • Volume SIA | 50 386 m ³ |
| • Surface de l'espace publique provisoire | 3 000 m ² |

Planning des travaux

- | | |
|---|-------------------|
| • Adoption du crédit d'étude | 2 décembre 2005 |
| • Ouverture du concours d'architecture | 22 août 2005 |
| • Désignation de l'équipe lauréate | 20 janvier 2006 |
| • Dépôt de la requête en autorisation de construire | 5 octobre 2007 |
| • Délivrance de l'autorisation de construire | 8 mai 2009 |
| • Recours de l'AQT à la Commission cantonale de recours | 9 juin 2009 |
| • Recours de l'AQT à la chambre administrative | 17 janvier 2011 |
| • Adoption du crédit d'investissement | 26 mai 2011 |
| • Recours de l'AQT au TF | 14 septembre 2011 |
| • Entrée en force de l'autorisation de construire | 22 décembre 2011 |
| • Ouverture du chantier | 6 mai 2013 |
| • Pose de la première pierre | 17 juin 2013 |

- Remise des locaux aux utilisateurs

automne 2015

Mandataires

- | | |
|--|------------------------------------|
| • Architectes | Brauen & Waelchli, Lausanne |
| • Pilote et direction des travaux | Tekhne Management SA, Lausanne |
| • Ingénieur civil | Ingeni SA, Genève-Lausanne |
| • Ingénieur chauffage - ventilation | Jakob Forrer, Le Mont-sur-Lausanne |
| • Ingénieur sanitaire | Zanini-Baechli & Associés, Genève |
| • Ingénieur électricité | Betelec SA, Lausanne |
| • Ingénieur façade | Emmer Pfenninger Partner AG |
| • Ingénieur acoustique | Architecture et acoustique SA |
| • Ingénieur sécurité/sécurité incendie | Ingénieurs Scherler SA |
| • Ingénieur sécurité de chantier | Orqual SA |
| • Géomètre | J.-C. Wasser SA |
| • Cuisiniste | Culitec SA |
| • Ingénieurs gestion des déchets | Bird-Rds SA |

Lois

- [Loi N° 9503 du 2 décembre 2005 ouvrant un crédit d'étude de 2 237 000 F en vue de la construction d'un bâtiment pour la HEG sur le site de Battelle à Carouge.](#)
- [Loi N° 10516 du 26 mai 2011 ouvrant un crédit d'investissement de 52 172 000 F pour la construction et l'équipement d'un bâtiment pour la HEG et d'un parking sur le site de Battelle à Carouge.](#)

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/du/presse_conferences.asp

Pour toute information complémentaire:

- *M. Bernard Favre, responsable de la communication, département de l'urbanisme (DU), tél. 079 215 80 58 ;*
- *Mme May Piaget, chargée d'information et de communication, département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), tél. 022 546 69 18 ;*
- *Mme Elena de la Rosa, chargée d'information et de communication, HES-SO Genève, tél. 022 388 65 31 et 076 615 30 07.*

1500 logements au PAV : lancement du premier volet du concours investisseurs-architectes pour le site de la Caserne des Vernets

2 mai 2013, 10h
Pavillon Sicli (salle 1^{er} étage)
Route des Acacias 45 – 1227 les Acacias

PROGRAMME

- 10h Allocutions de:
Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (DU);
- Madame Isabel Girault, directrice générale de l'office de l'urbanisme;*
- Madame Nathalie Luyet Girardet, directrice des missions opérationnelles à l'office de l'urbanisme ;*
- Monsieur Francesco Della Casa, architecte cantonal.*

11h Questions-réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Présentation Power point ;
- Cahier des charges de l'appel d'offres investisseurs ;
- Composition de la commission d'évaluation;
- Exemples de réalisations selon le même processus ;
- Libération de la parcelle: décision du Conseil d'Etat du 27 mars 2013 ;
- CD-Rom contenant le dossier de presse complet au format pdf et les images.



Genève, le 2 mai 2013

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'urbanisme

1500 logements dans le PAV : lancement du premier volet du concours investisseurs-architectes pour le site de la Caserne des Vernets

En présence de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, le conseiller d'Etat François Longchamp, chargé du département de l'urbanisme (DU), a annoncé ce jour le lancement de l'appel d'offres investisseurs pour l'aménagement du site de la Caserne des Vernets. Leur sélection interviendra fin 2013. Cet appel d'offre se doublera d'un concours d'architecture lancé durant l'été. L'opération permettra de construire quelque 1500 logements sur une surface de 48 000 m² au sein du PAV et d'accueillir des activités et des commerces. Le début de l'opération est projeté dès le départ de l'armée, vers 2018-2020, pour un coût total estimé à près de 650 millions de francs. C'est la première fois que le canton de Genève utilise une procédure de concours investisseurs-architectes. Elle vise à offrir les meilleures garanties de qualité et de durabilité des logements, ainsi que des pratiques d'investissement conformes aux exigences éthiques de l'Etat de Genève.

Un site d'exception

Situé en ville de Genève sur une surface globale de 48 000 m², le site Les Vernets fait partie du grand projet Praille Acacias Vernets (PAV), identifié comme l'un des projets porteurs d'enjeux majeurs en termes d'urbanisation, de mobilité et d'environnement, à l'échelle de l'agglomération transfrontalière. A proximité de l'Arve et de ses pénétrantes de verdure, ce site présente une forte aptitude à accueillir majoritairement de l'habitat. Sa desserte en transports publics, sa proximité avec les grandes opérations de développement en cours (CEVA, valorisation du secteur de Lancy-Pont-Rouge) en font une des dernières sites de Genève qui peut offrir une telle capacité d'accueil si proche du centre-ville dont l'Etat de Genève est propriétaire. Les surfaces brutes de plancher consacrées à des activités sont destinées en priorité à reloger des entreprises aujourd'hui actives dans le PAV. Ce terrain est actuellement occupé par la caserne militaire des Vernets, qu'il est prévu de déplacer sur les sites d'Epeisses, de Mategnin et d'Aire-la-Ville.

Parmi les quelque 1500 logements, 66% seront des logements d'utilité publique (LUP) et 34% des logements de type loyers libres contrôlés. 300 appartements seront destinés à des étudiants. Le nombre de places de parking sera précisé dans le plan directeur de quartier (PDQ) PAV dont la procédure d'adoption pourra débuter fin 2013.

Une démarche pionnière et des exigences soutenues

L'appel d'offres lancé ce jour sera réalisé en deux temps. Il s'agit tout d'abord de présélectionner trois à six investisseurs sur la base de critères d'aptitude, notamment les références urbanistiques et l'organisation des candidats. Le cahier des charges de cet appel d'offre définit des exigences fortes dans les domaines économiques et financiers, stratégiques, de planification, environnementaux et sociaux. Une attention toute particulière sera aussi portée aux aspects éthiques. La commission d'évaluation des dossiers de candidatures est présidée par le Professeur Jean-Baptiste Zufferey, titulaire de la chaire de droit administratif à l'Université de Fribourg. Le DU, le DIME, le DARES ainsi que la Ville de Genève et la Fondation pour les terrains industriels (FTI) y seront représentés. Des

spécialistes conseils actifs dans les domaines de l'immobilier, de la sociologie, du droit et de la finance y siègeront également.

Simultanément à cette première étape, un concours d'architecture sera lancé courant de l'été 2013 et les projets soumis aux recommandations émises par les investisseurs retenus au cours de la première étape. Les mandataires du projet lauréat du concours d'architecture qui seront désignés à l'horizon 2014 se verront attribuer la réalisation de 25% du programme bâti ainsi qu'un mandat de pilotage urbanistique et de conseil afin d'offrir les meilleures garanties de cohérence d'ensemble de l'opération.

La deuxième étape du concours permettra ensuite de mettre en concurrence les investisseurs présélectionnés qui déposeront leurs offres pour réaliser le projet d'architecture primé. L'investisseur retenu *in fine* devra prouver qu'il dispose des ressources nécessaires dans les domaines suivants : le développement d'opération/promotion, la maîtrise d'ouvrage, en collaboration avec le lauréat du concours d'architecture, puis la gestion des immeubles sur le long terme. Au terme de cet appel d'offres, l'Etat de Genève mettra à disposition les 48 000 m² de terrain sous forme de droit de superficie (DDP) de 50 ans (renégociable) pour les LUP et 60 ans (renégociable) pour les autres surfaces, à l'exception des futurs domaines publics. Le montant de la rente ainsi perçu atteindra plusieurs millions de francs/an. Cette démarche a déjà montré ses qualités ailleurs en Suisse comme le prouvent des projets réalisés à Aarau, Winterthur et Lucerne (voir annexe).

Coût de l'opération

L'opération de construction du site des Vernets est estimée à plus de 650 millions de francs pour l'investisseur. La prise de risque usuelle pour ce genre d'opération avoisine les 12 millions de francs (5-10% de la valeur foncière du terrain) et ne sera pas remboursée si le projet devait être abandonné. Par ailleurs, une participation de 33 millions de francs lui sera demandée pour participer à la construction des nouvelles casernes. Le montant de la rente de superficie fait pour sa part l'objet de l'appel d'offres investisseurs.

Le gouvernement genevois a en outre validé les principes du protocole d'accord entre la Confédération et l'Etat de Genève concernant les trois projets à réaliser pour libérer le site des Vernets (adaptation des sites actuels de Mategnin, d'Aire-la-Ville et d'Epeisses). Il s'est ainsi engagé à intégrer au prochain plan financier quadriennal les moyens nécessaires à la concrétisation de ce protocole.

Calendrier de la procédure

• Lancement de la sélection « investisseurs » (1 ^{ère} étape)	7 mai 2013
• Remise des dossiers de candidature « investisseurs »	9 juillet 2013
• Lancement du concours d'architecture	9 juillet 2013
• Sélection des investisseurs	octobre 2013
• Consultation des investisseurs sélectionnés dans le cadre du concours d'architecture	fin 2013-printemps 2014
• Désignation du lauréat du concours d'architecture	mai 2014
• Lancement 2 ^e étape appel d'offres « investisseurs »	été 2014
• Signature de la promesse DDP	fin 2014
• Début de l'opération	selon accord à venir avec la Confédération, vers 2018-2020

Le cahier des charge de l'appel d'offres investisseurs est consultable sur la plateforme Simap dès le 7 mai 2013 à l'adresse : <https://www.simap.ch>

Pour toute information complémentaire : M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DU, tél: +41 (0)22 546 54 10 ou +41 (0)79 215 80 58.

La Genève internationale: un univers en constante mutation

Conférence de presse
4 mars 2013, 14h
Club suisse de la presse
106, route de Ferney, 1202 Genève

PROGRAMME

- 14h Allocutions de:
Monsieur l'Ambassadeur Alexandre Fasel, représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et président de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) ;
- 14h15 *Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme et vice-président de la FIPOI ;*
- 14h30 *Monsieur François Reinhard, directeur de la FIPOI.*
- 15h Questions-réponses
- 15h15 Apéritif

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- communiqué de presse;
- présentation Powerpoint.



Genève, le 4 mars 2013

**Aux représentant-e-s
de la presse et des médias**
(4 pages)

**Communiqué de presse conjoint
du département de l'urbanisme (DU)
et du département fédéral des affaires étrangères (DFAE)**

La Genève internationale: un univers en constante mutation

La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) a présenté aujourd'hui à la presse par le biais de son directeur, M. François Reinhard, les dossiers immobiliers en cours pour la Genève internationale. Une quinzaine de projets d'envergure étaient à l'ordre du jour, dont la réalisation est rendue possible grâce à une étroite collaboration entre la FIPOI, la Confédération et le canton de Genève. Ce dernier apporte sa contribution par la mise à disposition de terrains en faveur de la FIPOI équivalant à quelque 582 000 m² et représentant un montant de 252 millions de francs. La somme des prêts et dons octroyés à la FIPOI par la Confédération dépasse le milliard de francs. L'Ambassadeur Alexandre Fasel, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et président de la FIPOI, a ouvert la conférence de presse qui s'est tenue en présence du conseiller d'Etat François Longchamp, chargé du département de l'urbanisme et vice-président de la FIPOI.

UNE TRADITION D'ACCUEIL

La Suisse possède une longue tradition d'accueil des organisations internationales (OI). Sur les trente-cinq OI présentes dans notre pays, trente sont installées à Genève. Depuis sa naissance en 1863, avec la création du Comité international de la Croix-Rouge, la Genève internationale n'a cessé de croître et de renforcer la vocation internationale de la Suisse. La Suisse est consciente que la position privilégiée de la Genève internationale n'est jamais définitivement acquise. Depuis la fin de la guerre froide, l'établissement des organisations internationales et des conférences internationales suscite une concurrence de plus en plus forte. Il est nécessaire de poursuivre sans relâche l'engagement des pouvoirs publics - Confédération, canton, communes - mais aussi du secteur privé, pour maintenir et renforcer la Genève internationale. Cela signifie, entre autres, d'offrir aux organisations installées sur notre territoire de bonnes conditions de travail et un parc immobilier attrayant.

DES EFFORTS POUR SOUTENIR LES OI

L'Etat collabore étroitement avec la Confédération, la FIPOI et les OI concernées pour permettre leur installation sur son sol. En effet, les OI qui désirent s'installer à Genève font appel à la FIPOI pour les aider dans leurs démarches. Afin de lui permettre de remplir son mandat, la Confédération lui accorde des prêts sans intérêts à cinquante ans, que celle-ci utilise ensuite pour permettre aux OI de procéder à l'achat, à la construction ou à la

conversion de bâtiments. Le montant des contributions de la Confédération s'élève, depuis 1964, à quelque 814 millions de francs de prêts et 492 millions de francs de dons.

Le canton met à disposition des OI, en droit de superficie gratuit, des terrains pour leurs projets de construction, pour une valeur totale de 203 millions de francs. A cela s'ajoute la valeur des terrains qui hébergent des bâtiments gérés par la FIPOI qui avoisine les 50 millions de francs. Au total, ce ne sont pas moins de 582 000 m² qui sont mis à leur disposition en droit de superficie (DDP).

LES ACTIVITÉS ET LES PROJETS DE LA FIPOI

La FIPOI a pour but de mettre à disposition des OI les infrastructures immobilières nécessaires à leur activité; elle se charge également de l'organisation des conférences internationales au Centre international de conférences de Varembeé.

La FIPOI est un instrument très utile et efficace permettant à l'Etat hôte (Confédération et canton) de mener une politique d'accueil très appréciée par les organisations internationales.

A ce titre, la FIPOI finance par des prêts (0% d'intérêts et d'une durée de 50 ans) la plupart des constructions ou extensions des OI à Genève ou ailleurs en Suisse. Elle conseille et accompagne les projets de construction des OI qui ne possèdent pas toujours les structures nécessaires à la conduite de grands projets. En sa qualité de propriétaire d'immeubles, la FIPOI gère et loue également des surfaces administratives aux OI ou aux missions permanentes ainsi qu'à des ONG, à des conditions avantageuses et à un prix inférieur à celui du marché. La FIPOI possède à ce titre neuf immeubles et en gère deux pour des tiers. La valeur de son patrimoine immobilier est estimée à plus d'un milliard de francs.

En sa qualité d'organisateur de conférences internationales, elle reçoit environ 40 000 délégués et met sur pied quelque 250 événements par an.

Parmi les nombreux projets gérés par la FIPOI, on peut en citer trois qui revêtent une importance toute particulière. Il s'agit du projet OMC, de l'assainissement énergétique du Palais des Nations et du réaménagement du site de l'OMS.

EXTENSION ET RÉNOVATION DU CENTRE WILLIAM RAPPARD (CWR) SUR LE SITE DE L'OMC

Les travaux d'extension et de rénovation du Centre William Rappard (CWR) sont achevés depuis la fin de l'année 2012. La réalisation de ce projet complexe – on se souviendra du référendum municipal de septembre 2009 - allie modestie, modernité et efficacité. Les bâtiments existants ont été rénovés et les installations et équipements remplacés ou rafraîchis.

L'extension intra-muros a consisté en la création dans la cour sud d'un espace central reliant les principales aires de conférences, en la fermeture de la cour nord avec la pose d'une toiture permettant l'utilisation annuelle de cette zone publique.

Le nouveau bâtiment, situé au sud de la parcelle, permet l'accueil de 300 collaborateurs, des services généraux et d'une nouvelle cafétéria. Il se fonde de façon harmonieuse dans le paysage du Parc Barton, sans détruire la végétation ancestrale du parc dont l'accès public a été maintenu et préservé.

Le CWR fait la part belle au développement durable puisqu'il utilise l'eau du lac Léman pour la climatisation et le chauffage et que les toits du nouveau bâtiment sont équipés de panneaux solaires.

Le coût de l'ensemble des opérations s'est élevé au total à 130 millions de francs dont 70 millions consistent en un don de la Confédération et 60 millions en un prêt de la FIPOI à l'OMC. Sur la somme totale, 50 millions de francs ont été dédiés à la construction du nouveau bâtiment.

ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DU PALAIS DES NATIONS

Le Palais des Nations, siège de l'ONU en Europe, aborde la plus importante rénovation de son histoire, évaluée à plus de 600 millions de francs au total. Le caractère patrimonial exceptionnel du bâtiment rend l'opération de rénovation particulièrement complexe. Cinquante millions de francs seront engagés par la Confédération d'ici fin 2013, qui permettront de remplacer 1100 fenêtres et stores, de procéder à la réfection et à l'isolation des toitures et verrières, d'optimiser les éclairages et d'automatiser l'éclairage intérieur. Des panneaux solaires photovoltaïques et thermiques seront implantés sur certains toits de l'ensemble bâti. Les unités de ventilation seront revues et la gestion technique centralisée mise à niveau. Un comité de pilotage, composé de l'ONUG, de la FIPOI, de la Confédération et de l'Etat de Genève, doublé d'un groupe technique de gestion du projet, a été mis en place pour cet exercice.

RÉNOVATION ET EXTENSION DU SIÈGE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Le site de l'OMS s'est développé à travers la multiplication d'agrandissements successifs provisoires venus se greffer sur l'ensemble d'origine. Ces interventions nuisent fortement à la volumétrie des bâtiments de Jean Tschumi qui sont de grandes valeurs patrimoniale et architecturale. C'est pourquoi l'OMS souhaite engager des travaux de rénovation de son siège.

Une réflexion globale a été entreprise à l'échelle du site et la solution retenue est celle de la réalisation d'un nouveau bâtiment à haute performance énergétique en lieu et place des différentes structures provisoires. L'ensemble Tschumi sera aussi rénové dans le respect de ses qualités architecturales et patrimoniales exceptionnelles.

Une partie des terrains libérés pourra être valorisée, conformément au vœu de l'OMS. Un comité de pilotage, composé de l'OMS, de la FIPOI, de la Confédération et de l'Etat de Genève, ainsi qu'un groupe technique de gestion du projet, a été organisé pour mener ce processus.

QU'EST-CE QUE LA GENÈVE INTERNATIONALE?

La Genève internationale est composée d'organisations internationales gouvernementales ou non-gouvernementales, mais aussi de représentations d'Etats étrangers auprès des organisations et du personnel de ces entités. Genève et New York, siège de l'ONU, représentent les deux centres de coopération internationale les plus importants au monde.

La Genève internationale en chiffres

- 30 organisations internationales au bénéfice d'un accord avec la Confédération
- 250 ONG
- 247 missions, représentations, délégations et autres
- 172 Etats représentés de façon permanente, y compris la Suisse
- Près de 30'000 emplois, soit 1 emploi sur 10 dans le canton de Genève
- Près de 200'000 délégués et experts participent aux activités conférencières des OI chaque année
- 3000 visites de chefs d'Etat/gouvernement, de ministres et d'autres dignitaires par année
- 40 000 diplomates et fonctionnaires internationaux, y compris les membres de familles et les scientifiques du CERN
- Env. 5 milliards de francs de dépenses annuelles engagées par les OI depuis Genève.

LA FIPOI EN BREF

La FIPOI est une fondation de droit privé sans but lucratif, créée le 11 décembre 1964 conjointement par la Confédération suisse et l'Etat de Genève. Elle dépend donc du canton et de la Confédération. Elle a pour but de faciliter l'implantation d'organisations internationales dans le canton de Genève. Sa mission principale consiste à mettre à disposition des organisations internationales des infrastructures permettant d'accomplir leur mission dans de bonnes conditions.

Depuis sa création, la FIPOI a financé la construction ou l'acquisition d'immeubles pour une valeur de 1 milliard de francs environ. Les investissements en termes de travaux de maintenance ou d'entretien des bâtiments dont elle a la charge sont couverts par les loyers payés par les organisations internationales. La plupart de ces travaux sont confiés aux entreprises genevoises.

Bâtiments financés par la FIPOI

- CERN, CICR, FISCR, OIT, OMM, OMPI, OMS, ONUSIDA, UICN, UIP, UIT, OMC

Bâtiments propriété de la FIPOI

- CCI (CNUCED/OMC), CICG, HCR, Immeuble administratif de Varembe (IAV), Maison internationale de l'environnement (MIE 1et 2), Parking Place des Nations, Salle William Rappard (salle de conférence de l'OMC), Immeuble administratif de l'Avenue de France (IAF),

Bâtiments gérés par la FIPOI

- Centre William Rappard (OMC), Palais Wilson (HCDH)

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/du/presse/2013-03-04_conf.pdf.

Pour toute information complémentaire:

- *M. François Longchamp, Conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (DU), en contactant Mme Rafaèle Gross, chargée de communication, tél. +41 (0)22 327 94 24 ou +41(0)76 313 01 25;*
- *M. Alexandre Fasel, Ambassadeur, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, en contactant Mme Patricia Losio, assistante, tél. +41 22 749 24 02 ;*
- *M. François Reinhard, directeur de la FIPOI, tél. (0)22 791 90 50.*

Projet de plan directeur cantonal 2030 : respecter le territoire

Point de presse du Conseil d'Etat
mercredi 20 février 2013, 15h
salle des Fiefs de l'Hôtel de Ville

PROGRAMME

Accueil

Monsieur Charles Beer, président du Conseil d'Etat

Présentation du plan directeur cantonal Genève 2030

Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme

Madame Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement

Monsieur Bernard Leutenegger, directeur de la planification directrice cantonale et régionale, département de l'urbanisme

Monsieur Vassilis Venizelos, chef de service du plan directeur cantonal, département de l'urbanisme

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse
- Rapport divers au Grand Conseil
- Document introductif « Genève – envie »
- Principales adaptations suite aux concertations
- Chiffres-clés
- Rappel de la procédure
- CD-Rom contenant le concept cantonal d'aménagement, le schéma directeur cantonal (43 fiches de mesures, 15 fiches de projet et une carte de synthèse), l'étude des besoins et de l'offre en logements (septembre 2011), l'étude des besoins et de l'offre en surfaces d'activités (juin 2012), l'évolution schématisée du canton 2015-2030, les documents de synthèse des phases de consultation



Genève, le 20 février 2013

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Projet de plan directeur cantonal Genève 2030: respecter le territoire

Le Conseil d'Etat a présenté ce jour le projet de plan directeur cantonal Genève 2030 (PDCn). Ce document de référence fixe et définit les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement cantonal pour ces vingt prochaines années. Il appartiendra au Grand Conseil d'en débattre puis de l'adopter, par voie de résolution, d'ici au 20 septembre 2013.

Responsabilité à l'égard des générations futures

Avec ce PDCn, les autorités de ce canton assument une triple responsabilité à l'égard des générations futures. Il s'agit de leur permettre de:

- se loger dans des habitations de qualité à prix décent;
- habiter et travailler dans une agglomération offrant une belle qualité de vie et des espaces publics généreux;
- vivre dans un canton dont les qualités paysagères, naturelles, patrimoniales et agricoles sont préservées.

100'000 Genevois aujourd'hui ont moins de 20 ans. C'est en priorité pour eux que le Conseil d'Etat a conçu le projet plan directeur cantonal, afin de permettre la construction de logements en suffisance tout en préservant les qualités du paysage et en limitant l'emprise sur la zone agricole. Ce projet de plan directeur cantonal répond à l'ambition, inscrite dans la nouvelle Constitution, d'une «agglomération compacte, multipolaire et verte». Il vise à améliorer la densité des zones bâties, en particulier à proximité des axes de transport, et porte une attention soutenue à la qualité des espaces publics. Il offre un potentiel de 50'000 futurs logements tout en respectant le territoire.

Le plan directeur 2001-2015 avait sous-estimé les besoins en termes de logement, ce qui a contribué à aggraver la pénurie de logements. Il s'agit donc maintenant, avec le PDCn 2030, de rattraper ce retard et de répondre aux besoins des Genevois. On pense en particulier aux jeunes familles qui, aujourd'hui, sont trop souvent contraintes de s'installer en France voisine ou dans le canton de Vaud, faute de trouver un logement à prix abordable dans le canton. Le coût de ces départs est exorbitant : en pertes fiscales, en surcharge des axes de trafic pendulaire, en perte de qualité de vie et de lien social. La pénurie actuelle de logements, qui pousse les jeunes familles à résider hors du canton, se traduit même dans le taux de fécondité : seulement 1,4 enfant par femme à Genève, contre 1,9 dans le Genevois français ou 1,75 dans le district de Nyon.

Agglomération des courtes distances

L'urbanisation se conduira de manière concertée avec l'évolution des axes forts de transports collectifs. Elle veillera également à renforcer les pénétrantes de verdure et les axes de mobilité douce au cœur de l'agglomération. Elle mise sur l'attrait des futures stations de CEVA pour constituer de nouvelles centralités. A terme, plus de 240'000 personnes habiteront ou travailleront à moins de 500 mètres d'une station CEVA. De même, la densification de la couronne urbaine et de la zone villas à proximité immédiate des axes de transports collectifs contribuera à créer une «agglomération des courtes distances». Le temps consacré aux transports pendulaires par chaque habitant est en effet un indice important de qualité de vie.

Préserver les qualités du paysage

Les espaces agricoles, qui représentent près de la moitié du territoire cantonal, l'accès à la nature, en ville comme en périphérie, doivent être préservés. Il convient d'user de manière parcimonieuse de ce précieux territoire, garant d'une qualité de vie très enviable en comparaison internationale. C'est ainsi que l'emprise potentielle sur la zone agricole que permet ce PDCn reste modeste (2.9%), dans les mêmes proportions que celle du précédent plan directeur, y compris pour réaliser certains projets de parcs et d'équipements sportifs.

Un véritable projet politique

Les intentions politiques du plan directeur cantonal font l'objet d'une publication spécifique, destinée à un large public. Ce document, intitulé «Genève envie», a été conçu pour la première fois de manière à permettre à un public non averti d'appréhender les objectifs sous-jacents du plan directeur, dont la rédaction et la forme s'avèrent très techniques. Ces intentions politiques se matérialiseront au cours des prochains mois par des propositions de modifications législatives et réglementaires (réforme des PLQ, réglementation sur l'accession à la propriété en zone de développement, encouragement à la participation des communes dans la construction de logements). A ces éléments s'ajoute le projet de réforme de la péréquation financière communale, qui doit permettre aux communes de mieux faire face à leurs obligations en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements.

Prochaines étapes

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le projet de plan directeur est maintenant transmis au Grand Conseil, qui dispose de six mois à compter de la session de mars pour se prononcer à son propos. Il sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Les documents relatifs au Plan directeur cantonal Genève 2030 sont disponibles sur le site internet officiel de l'Etat de Genève: www.ge.ch/plandirecteur2030

Pour toute information complémentaire: M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme, en contactant M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DU, tél. + 41 (0)22 546 54 10 ou + 41 (0)79 215 80 58.

L'office de l'urbanisme dresse le bilan de l'année 2012

11 janvier 2013, 9h30
Pavillon Sicli (salle 1^{er} étage)
Route des Acacias 45 – 1227 les Acacias

PROGRAMME

- 9h30 Allocutions de:
Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (DU);

Madame Isabel Girault, directrice générale de l'office de l'urbanisme;

Monsieur Vincent Delabrière, directeur des plans d'affectation et requêtes de l'office de l'urbanisme.
- 10h Questions-réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- communiqué de presse;
- présentation Powerpoint.



Genève, le 11 janvier 2013

**Aux représentant-e-s
des médias**

(1 page)

Communiqué de presse du département de l'urbanisme

L'office de l'urbanisme dresse le bilan de l'année 2012

L'office de l'urbanisme (OU) a présenté ce matin son bilan chiffré de l'année 2012, en particulier celui de la direction des plans d'affectation et requêtes chargée des plans localisés de quartier (PLQ). Il a aussi annoncé une révision de la méthode d'établissement du PLQ en vue d'en améliorer leur mise en œuvre.

A l'initiative du conseiller d'Etat François Longchamp, un groupe de travail a été constitué en novembre 2012. Composé de représentants de l'office de l'urbanisme et des principales fédérations et associations concernées (architectes, urbanistes, ingénieurs, promoteurs et constructeurs), il s'appuie également sur les communes afin de proposer une réforme du processus d'adoption des PLQ. Cette réforme doit préserver les apports de l'outil PLQ tout en écartant un certain nombre de lacunes du dispositif actuel, à propos desquelles un rapport de la Cour des Comptes est attendu. Parmi ces lacunes, le fait que l'outil a conduit à une forte standardisation des constructions autorisées, ainsi que des procédures lentes et complexes. Le plan d'action proposé par le groupe de travail sera présenté au Conseil d'Etat à la fin du premier semestre 2013. Il intégrera les réflexions émises par la Cour des Comptes.

La directrice générale de l'OU Mme Isabel Girault a présenté les résultats de la planification à fin 2012. Ceux-ci dépassent déjà les objectifs de législature énoncés dans le [discours de Saint-Pierre du 7 décembre 2009](#) qui fixait à 5000 le nombre de logements figurant dans les PLQ des zones à bâtir existantes. Les 37 PLQ adoptés entre décembre 2009 et décembre 2012 offrent un potentiel de 5644 logements. Quant aux 40 modifications de zone (MZ) votées par le Grand Conseil pour la même période, elles offrent un potentiel théorique de 18 394 logements. En 2012, les 68 PLQ et PDZI en cours de traitement offrent un potentiel de 9262 logements. Sur les 30 dossiers (PLQ, MZ ou PDZI) préavisés par les Conseils municipaux en 2012, 26 l'ont été favorablement, dont quatre avec réserves. Seuls quatre ont reçu un préavis défavorable. Sur les 25 dossiers de MZ mis en procédure en 2012, neuf ont fait l'objet d'oppositions et un seul a été refusé par la Commission d'aménagement. Pour les 25 PLQ et les PDZI ayant franchi la procédure d'opposition en 2012, seuls 9 ont suscité des oppositions, et 9 sont entrés en force après traitement des oppositions pour un potentiel de 1121 logements. Au total 15 PLQ et PDZI ont été adoptés en 2012 pour un potentiel de 1758 logements et de 17 765 m² de surface brute de plancher d'activités.

Pour toute information complémentaire :

- *M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DU, tél: +41 (0)22 546 54 10 ou +41 (0)79 215 80 58.*